



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
Midi-Pyrénées

*info*

Janvier

n° 1/2008

Dans ce numéro

Réseau Energie Bois	1
Bilan 2007 du Comité Paritaire Régional du FILLS	2
Enquête sur l'augmentation prévisionnelle des loyers en 2008	3

2008

L'UNION SOCIALE  
POUR L'HABITAT  
MIDI-PYRÉNÉES

MIDI-PYRÉNÉES,  
LE LOGEMENT SOCIAL



agenda :

- ▶▶ 10/01 : USH Midi-Pyrénées : **Observatoire Régional de la demande locative sociale**
- ▶▶ 15/01 : USH Midi-Pyrénées : **Atelier DRH**
- ▶▶ 17/01 : USH Midi-Pyrénées : **CPR Fills**
- ▶▶ 18/01 : Groupement Départemental : **Atelier Métier Gestion Locative**
- ▶▶ 23/01 : Groupement Départemental : **Accord départemental relatif à l'adaptation des logements à la dépendance**
- ▶▶ 24/01 : USH Midi-Pyrénées/ Losfor : **recensement des besoins en formation 2008**
- ▶▶ 25/01 : Groupement Départemental : **Réunion Plénière**
- ▶▶ 29/01 : Groupement Départemental : **Atelier Métier Maîtrise d'Ouvrage**
- ▶▶ 08/02 : USH Midi-Pyrénées : **Conseil d'Administration et Commission Communication**
- ▶▶ 14/02 : Groupement Départemental : **Atelier Métier Gestion Locative**
- ▶▶ 15/02 : Groupement Départemental : **Réunion Plénière**



LE PRÉSIDENT DE L'UNION SOCIALE  
POUR L'HABITAT MIDI-PYRÉNÉES,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
LA DIRECTRICE,  
ET LEURS COLLABORATRICES  
VOUS PRÉSENTENT  
LEURS MEILLEURS VŒUX  
POUR L'ANNÉE...

2008



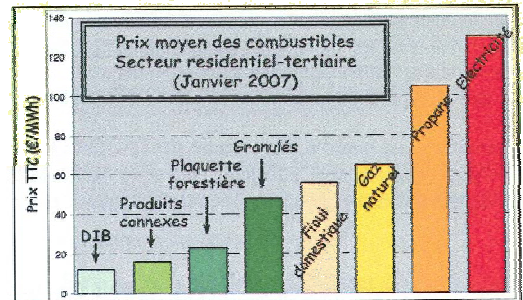
## Réseau Energie-Bois

### ...au service de la valorisation du bois en énergie : l'USH Midi-Pyrénées participe à ce groupe de travail partenarial...

Après la signature d'un accord interprofessionnel fin 2004, l'exercice verra la signature d'un Accord Cadre qui permettra d'inciter tous les acteurs du Bois Energie régionaux à œuvrer dans la même direction pour le développement de l'utilisation du Bois Energie en Midi-Pyrénées.

L'utilisation du bois comme source d'énergie est un des axes majeurs du développement durable. Il présente :

- ⇒ des **enjeux économiques** : réduction de la dépendance énergétique extérieure : l'offre de combustible peut couvrir sans peine la demande, stabilité des prix sur le long terme (les prix des combustibles bois n'étant que peu influencés par les aléas des marchés du pétrole et du gaz), tarif compétitif dans de nombreux cas.
  - ⇒ des **enjeux sociaux** par le développement local et la revitalisation de zones rurales avec la création d'emplois.
  - ⇒ des **enjeux environnementaux** sont également primordiaux : l'utilisation de l'énergie-bois contribue à la lutte contre le réchauffement climatique : le bois est une énergie renouvelable dont la combustion, contrairement à celle des énergies fossiles, ne participe pas à l'effet de serre, puisque le CO<sub>2</sub> dégagé est recyclé par la photosphère.
- Conscients du potentiel de développement dont est porteur l'énergie bois, les acteurs associatifs, institutionnels et professionnels de la région Midi-Pyrénées ont signé un accord-cadre en avril 2005 pour le développement du Bois-Energie en Midi-Pyrénées.



Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (DGEMP) & MPBois

Un groupe de travail et de suivi de l'accord a été mis en place. Il est composé de 5 collèges :

- ☞ « **Association de développement et organismes institutionnels** » composé de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE), Solagro, Quercy Energie, A3E (Ariège Environnement Economie d'Énergie) et le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT 12 Bois).
- ☞ « **Entreprises du BTP et fournisseurs** » : FFB Midi-Pyrénées et Union Régionale CAPEB.
- ☞ « **Filière bois et ressources** » : l'Association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois et la Fédération Régionale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole.
- ☞ « **Maîtrise d'œuvre** » : l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSA), la Chambre des Ingénieurs-conseils de France (CICF) et l'Union Nationale des Techniciens et Economistes de la Construction (UNTEC)
- ☞ « **Maîtrise d'ouvrage, services et entreprises de récupération** » : l'Union sociale pour l'habitat Midi-Pyrénées, la COGEMIP, le FNPC Midi-Pyrénées et les SEM départementales intervenant comme maîtres d'ouvrage de bâtiment.

L'association Midi-Pyrénées Bois, animatrice du groupe de travail, bénéficie du soutien financier de l'ADEME et du Conseil Régional. Sa contribution se décline en 5 points :

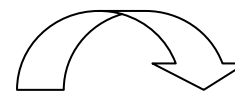
- ▶ L'animation et la promotion de la filière bois-énergie,
- ▶ L'appui technique sur la qualité et les coûts des combustibles,
- ▶ L'accompagnement des projets de chaufferies,
- ▶ La structuration des filières d'approvisionnement (production, stockage, logistique, etc...),
- ▶ La coordination des acteurs et développement de partenariats.

Les préoccupations environnementales, le prix du bois face aux autres sources d'énergie, l'appui technique en amont sur les projets d'équipement de chaufferie et les aides financières accordées par la Région peuvent être décisifs dans le choix du mode de chaufferie bois.

Le rythme des rencontres et des thèmes traités en 2007 :

- ☞ 8 Mars : Bilan des aides 2000-2006 et programme d'aides 2007- 2013 (Conseil Régional et ADEME), état des lieux de la Charte Bois-bûche, état d'avancement des activités Bois-Energie, visite de la chaufferie bois du lycée Françoise de Tournefeuille.
- ☞ 12 Juin : Bilan du Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement DURABLE (PRELUDE) 2000-2006 et présentation de PRELUDE II du Conseil Régional et de l'ADEME (2007-2013), programme Inter-GAL et points sur les projets clés pour 2007-2008
- ☞ 2 octobre : démonstration de production de plaquettes forestières à Saverdun (Ariège)

Le groupe de travail se réunit tous les trimestres autour d'un thème. En outre, une réunion plénière est organisée en fin d'année.



## Bilan 2007 du Comité Paritaire Régional du Fills

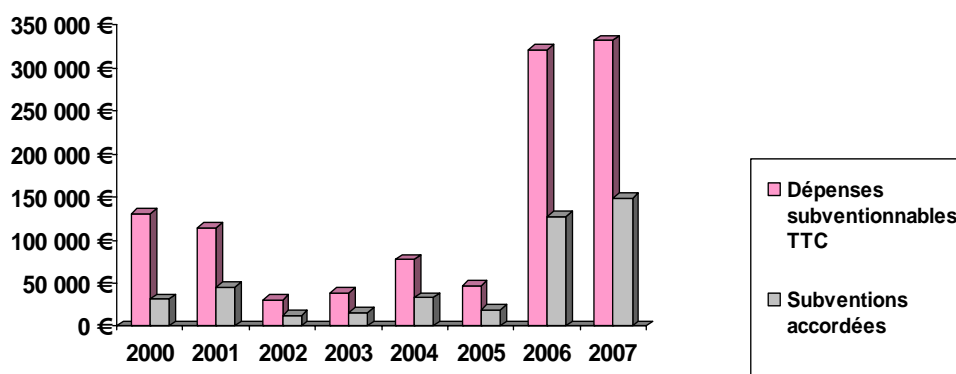
En 2007, la dotation initiale s'élevait à 46 000 €. Elle a été abondée de 102 972,41 € pour un montant total de 148 972,41 €.

Le Comité Paritaire Régional Midi-Pyrénées s'est réuni 4 fois en 2007 pour examiner 12 dossiers déposés par 7 organismes et 1 par l'USH Midi-Pyrénées pour le compte de 15 organismes. Un organisme était primo déposant.

Organisme mandataire de l'action	Nom de l'action
Patrimoine Languedocienne	Mise en place d'un baromètre de satisfaction
OpHlm de Millau	Mise en place d'un Plan Stratégique de Patrimoine
Promologis	Mise en place d'une démarche structurante d'organisation à la direction du développement
Aveyron Logement	Mise en place d'un Plan Stratégique de Patrimoine
OPDhlm Haute-Garonne	Mise à jour du Plan Stratégique de Patrimoine
OPAC Toulouse	Réalisation d'un Plan Stratégique de Patrimoine
USH Midi-Pyrénées (pour le compte de 15 organismes)	Enquête de satisfaction : perception de la qualité du service rendu dans l'habitat social
Patrimoine Languedocienne	Amélioration du traitement des réclamations et des demandes des locataires
Nouveau Logis Méridional	Enquête de satisfaction 2007
Patrimoine Languedocienne	Assistance à l'expérimentation du conventionnement global de patrimoine
Promologis	Enquête de satisfaction 2007
Promologis	Démarche de qualité de service : approche par les processus

Au 31 décembre 2007, le CPR Midi-Pyrénées a été sollicité par 4 organismes pour la mise en paiement de 5 dossiers : Aveyron Logement, la Cité Jardins, le Groupement Départemental de la Haute-Garonne et Promologis.

Evolution de la consommation du Fills 2000-2007



**Enquête sur l'augmentation prévisionnelle des loyers en 2008**

Département	Organisme	Pour mémoire 2007	2008
Ariège	OPH de l'Ariège	2,28	1,90
	Audoise et Ariégeoise	2,10	2,10
Aveyron	OPD de l'Aveyron	1,80	1,8 et 2 %
	OPM de Decazeville	1,80	2,00
	OPM de Millau	nc	non voté
	OPM de Rodez	1,85	1,53
	Aveyron Logement	2,83	2,30
Haute-Garonne	OPD de la Haute-Garonne	2,54	2,49
	OPAC Toulouse	2,30	2,25
	Les Chalets	2,30	2,20
	Cité Jardins	2,30	2,40
	Colomiers Habitat	2,30	2,30
	Patrimoine	2,30	2,40
	Promologis/65/82	2,26	2,18
	Nouveau Logis Méridional	2,75	2,87
	ICF Atlantique	1,44	nc
	SFHE	3,00	3,00
Gers	SA Gasconne du Gers	2,21	2,12
	Office de l'Habitat du Gers	1,50	1,70
Lot	Lot Habitat	2,00	2,00
	SA Polygone	2,00	2,50
Hautes-Pyrénées	OPH 65	2,30	2,00
Tarn	Maisons Claires	2,00	1,48
	Néolia	2,27	2,11
	Tarn Habitat	2,30	2,20
	OPM de Castres	1,58	1,20
	SA du Tarn	2,30	2,43
	SA Vallée du Thoré	2,18	2,09
Tarn et Garonne	Tarn et Garonne Habitat	2,46	2,92

**Rappel : la circulaire n°2007-58- du 26/10/2007 relative à l'augmentation des loyers hlm fixe l'augmentation pour 2008 à maximum 2,7%**

non validé en CA

contact : s.veniel-le-navennec.ushmp@union-habitat.org